



Préfecture  
Direction de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour

**Vous souhaitez modifier l'état civil de votre titre de séjour ; Vous résidez dans une commune des arrondissements de Melun, de Provins et de Fontainebleau ;**

**Vous devez envoyer votre demande par courrier :**

**Bureau de l'accueil et du séjour  
12 rue des Saints Pères  
77010 Melun cédex**

Liste des pièces à fournir (copie)

- Titre de séjour actuel** : une copie lisible de votre titre (recto et verso).
- Passeport** : copies lisibles ;
- Justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
  - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - **en cas d'hébergement chez un particulier** :
    - attestation d'hébergement originale datée et signée ;
    - copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour à la bonne adresse ;
    - facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou loyer de l'hébergeant datée de – de 6 mois ;
- 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)

**Pour une modification de l'état-civil**

- Passeport rectifié et attestation de concordance avec élément d'état civil à retenir, si nécessaire, délivré par le consulat ou un jugement du tribunal (toutes les pages).

**Pour l'ajout ou le retrait du nom d'épouse**

- Acte de mariage de moins de trois mois, traduit, si nécessaire, en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original et copies lisibles)

Jugement de divorce (toutes les pages), traduit si nécessaire, en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original et copies lisibles)